

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2016-027

Le conseil d'administration s'est réuni le 18/04/2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 8 avril 2016.

VU le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : 11ème Partie - P1.3 - Tarifs de location
(Ajout d'un tarif de location de 600 € pour le retrait des véhicules dans la cour d'honneur).

Exposé de la décision :

Le Conseil d'administration de l'Université Paris Descartes a approuvé une politique de valorisation de son patrimoine immobilier. Une grille tarifaire, pour le Siège de l'Université notamment, est ainsi régulièrement actualisée par un vote du Conseil.

Dans cette grille tarifaire figure la possibilité de privatiser la Cour d'honneur du Siège de l'Université, qui doit être libre de tout véhicule (de service, des agents logés, des personnels, et des éventuels invités) ; ceux-ci sont alors stationnés dans le parking privé Vinci, à la charge de l'entreprise louant les locaux.

Toutefois, les horaires de location de la Cour d'honneur et du parking ne coïncident pas nécessairement et imposent donc aux propriétaires des véhicules de les récupérer, sous peine de majoration à leur charge, à toute heure, parfois la nuit.

Afin d'éviter tout dépassement de validité de ces tickets de parking, il est proposé au Conseil d'administration de facturer systématiquement, lors de la privatisation de la Cour d'honneur, un forfait complémentaire de 600,00 €.

Nombre de membres constituant le Conseil : 35
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 30
Abstentions : 0
Votes exprimés :
Contre : 0
Pour : 30

Fait à Paris, le 20 avril 2016

Le Président


Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le :

22 AVR. 2016

22 AVR. 2016